



## UNE SÉLECTION DE PRODUITS DE DÉFISCALISATION CHEZ BOURSE DIRECT

*Bourse Direct élargit sa gamme de produits et services avec des offres de FIP et FCPI.*

**Bourse Direct** a sélectionné pour ses clients des offres FIP<sup>1</sup> (Fonds d'Investissement de Proximité) et FCPI<sup>2</sup> (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) afin de leur permettre de **réduire leurs impôts tout en diversifiant leur patrimoine.**

En effet, les FIP et FCPI présentent de réels avantages fiscaux : une réduction de l'Impôt sur le Revenu (IR) de 18 % du montant souscrit, soit jusqu'à 4 320 €<sup>3</sup>, en contrepartie d'un placement à long terme (période de blocage des parts pendant une durée déterminée) avec un risque de perte en capital. Les investisseurs bénéficient également d'une exonération sur les plus-values à l'échéance<sup>4</sup>.

Investir dans les produits de défiscalisation proposés par Bourse Direct, c'est :

- s'associer aux entrepreneurs pour diversifier utilement son patrimoine,
- accompagner le développement des PME régionales françaises,
- opter pour un placement de diversification original et de long terme,
- bénéficier d'avantages fiscaux, sous conditions, dès la souscription.

Attention, les souscriptions sont ouvertes jusqu'au **31 décembre 2017.**

Ces offres s'inscrivent dans le cadre de la **politique de diversification de produits financiers proposés par Bourse Direct** distribués via sa plateforme [boursedirect.fr](http://boursedirect.fr).

Découvrez en détail les offres FIP et FCPI de Bourse Direct :

<https://www.boursedirect.fr/fr/fip>

<https://www.boursedirect.fr/fr/fcpi/offre>

Bourse Direct, leader français de la bourse sur internet, propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

### A PROPOS DE BOURSE DIRECT

*Leader de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.*

*L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur le compartiment C d'Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur [www.boursedirect.fr](http://www.boursedirect.fr), espace Corporate.*

## PALMARES DE BOURSE DIRECT



LABEL D'EXCELLENCE



MEILLEUR SERVICE CLIENT\*



MEILLEURS OUTILS D'ÉDUCATION\*

\* Étude Investment Trends 2017 sur le Courtage en Ligne en France, enquête en ligne auprès de 6 451 investisseurs français.

## CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie de Vichet  
IMAGE 7 - Delphine Peyrat-Stricker

+33 (0) 1 85 65 55 40  
+33 (0) 1 53 70 74 14

**<sup>1</sup>AVERTISSEMENT**

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 9 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus le cas échéant dans le règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Communs de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques d'un Fonds d'Investissement de Proximité, décrits à la rubrique «profil à risque» du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par le produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

**Risques associés à la souscription**

**Risque de perte en capital :** la performance du Fonds n'est pas garantie et tout ou partie du capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué(e). **Risque lié à l'absence de liquidité des titres non cotés :** le Fonds pourra éprouver des difficultés à céder ses participations dans les délais et prix souhaités. **Risque lié au niveau des frais :** le niveau des frais auxquels peut être exposé le Fonds suppose qu'il puisse réaliser une certaine performance. A défaut ces frais peuvent avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement du porteur.

**<sup>2</sup>AVERTISSEMENT**

Attention : les FCPI sont des outils de diversification. Ces produits sont par nature des produits à risques qui ne devraient pas représenter plus de 5 à 10% de vos actifs financiers. La valeur liquidative des fonds peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie des fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

L'attention des souscripteurs est par ailleurs attirée sur le fait que leur argent est bloqué à compter de la date de constitution, pendant une durée de 6 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 9 ans sur décision de la société de gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises de petite capitalisation qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du présent règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

**Risques associés à la souscription**

**Risque de perte en capital :** la performance du Fonds n'est pas garantie et tout ou partie du capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué(e). **Risque lié à l'absence de liquidité des titres non cotés :** le Fonds pourra éprouver des difficultés à céder ses participations dans les délais et prix souhaités. **Risque lié au niveau des frais :** le niveau des frais auxquels peut être exposé le Fonds suppose qu'il puisse réaliser une certaine performance. A défaut, ces frais peuvent avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement du porteur.

<sup>3</sup> Si vous êtes en couple (marié ou pacsé et soumis à imposition commune) vous pouvez économiser 4 320 €. Si vous êtes une personne seule (célibataire, veuve, ou divorcée) vous pouvez économiser 2 160 €. La réduction est égale à 18% maximum du montant de votre souscription (hors droits d'entrée). Nous vous invitons à lire attentivement la Note sur la fiscalité, non visée par l'AMF, jointe au dossier de souscription, laquelle détaille les conditions à respecter, les plafonds, et les modalités d'obtention des réductions fiscales au titre de l'IR et de l'ISF et leur combinaison.

<sup>4</sup> Hors prélèvements sociaux. Nous vous invitons à lire attentivement la Note sur la fiscalité, non visée par l'AMF, jointe au dossier de souscription, laquelle détaille les conditions à respecter, les plafonds, et les modalités d'obtention des réductions fiscales au titre de l'IR. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.